

Plogoff infos

**bulletin municipal
juillet 2012**



Le mot du Maire

Ces dernières semaines, la vie municipale plogoffiste a été marquée par les élections présidentielles et législatives.

Ce moment de démocratie est indissociable de notre République, il permet à chacun de se prononcer mais aussi de donner son point de vue sur ce que nous voulons pour notre avenir commun.

Au-delà des différences idéologiques et partisans, je souhaite remercier toutes celles et ceux ; scrutateurs, délégués de liste et personnel communal qui se sont mobilisés au service du bon déroulement de ce processus démocratique.

Le droit de vote a été acquis de haute lutte. Vous ne l'avez pas oublié en vous déplaçant massivement pour accomplir votre devoir citoyen, ou en donnant procuration à une personne de votre choix.

Soyez en honorés : une démocratie vivante est une démocratie où le plus grand nombre s'exprime dans la diversité de leurs opinions.

Malgré le contexte économique difficile qui perdure, il convient maintenant de nous tourner vers le futur en espérant que les angoisses qu'il génère s'estompent pour laisser place à l'essentiel : l'essentiel, c'est le moral des citoyens et le bonheur de vivre ensemble ; c'est à mon sens « ce qui compte » que je préfère à « ce qui se compte ».

C'est dans ce cadre que nous affirmerons une fois encore notre attachement à nos valeurs fondamentales : solidarité, écoute, développement équilibré de notre territoire et protection de notre cadre de vie.

La poursuite de la maîtrise de nos dépenses nous permet d'anticiper et de travailler sereinement à l'amélioration de la qualité de votre vie quotidienne et répondre aux nombreux besoins.

Dès la rentrée, les travaux d'aménagement de l'entrée ouest du bourg vont reprendre, entraînant quelque gêne inévitable aux riverains ; mais il faut bien s'y mettre quitte à braver l'impopularité.

Que cette pensée n'altère pas vos vacances, tout sera fait pour que ce désagrément soit limité dans la durée.

Avec les vacances, se pose chaque année la question de savoir donner un sens au temps libre.

Cela peut se faire par des pratiques culturelles ou sportives plus soutenues, par la participation aux festivités locales, par la quête de beaux et nouveaux horizons mais aussi par la redécouverte du temps familial et des relations amicales.

Ne sacrifiez à aucun prix ces moments de convivialité humaine, tangible et sensible, qui entretiennent ce lien si essentiel de cœur à cœur, de conscience à conscience que la communication virtuelle risque d'amoindrir.

Bonne lecture et bonnes vacances.

Maurice LEMAITRE.



LE POINT SUR LES TRAVAUX

• Aménagement de l'entrée Ouest du Bourg

La dernière phase des travaux avant l'aménagement urbain est terminée. Cette opération nécessitait le remplacement de la conduite d'eau potable qui datait des années 60.

Ces travaux ont duré un mois, ce qui n'a pas trop perturbé les riverains. L'aménagement entre Bigorn et St Yves pourra donc commencer à partir du mois d'Octobre.

La population de Plogoff et principalement les habitants de ce secteur ont été conviés par voie de presse pour consulter les plans, donner leur avis et noter leurs observations sur le cahier qui avait été mis à leur disposition.



• PLAN LOCAL D'URBANISME

Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2011.

Suite à la consultation des services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de P.L.U du 23 juillet 2012 au 23 août 2012 inclus, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, conformément à l'arrêté municipal en date du 15 mai 2012. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Monsieur Pierre BILIEN, commissaire enquêteur désigné par ordonnance du Tribunal Administratif de RENNES en date du 30 mars 2012 recevra en mairie les :

- lundi 23 juillet 2012 de 9 heures à 12 heures
- Mardi 31 juillet 2012 de 14 heures à 17 heures
- Mercredi 8 août 2012 de 14 heures à 17 heures
- Samedi 18 août 2012 de 9 heures à 12 heures
- jeudi 23 août 2012 de 14 heures à 17 heures

• Tables de pique-nique

Ces tables donnaient des sérieux signes de fatigue. Il était donc grand temps de leur donner une nouvelle vie. Les services techniques ont procédé à la réfection totale de la peinture des 18 tables existantes sur la commune. Avec l'association de deux tons de couleur verte le résultat est excellent.



• Réseau d'eau pluviale Eglise

Par souci d'économie, les services techniques ont réalisé en régie le réseau d'eau pluviale côtés Sud et Est de l'église.

En effet, les sept gouttières n'étaient pas raccordées ce qui aurait entraîné une dégradation rapide du soubassement des murs. La partie domaine public a été réalisée par VEOLIA pour un montant de 1650 € TTC.



• Aménagement RD784 Le Loch

Les travaux sont maintenant terminés. Les plantations ont été réalisées la première semaine de Mars. Les différentes variétés de plants sont prévues pour résister au sel.

Compte tenu de leur emplacement, nous espérons que ce soit vrai !



• Délaissé de Kerlogot

Certaines personnes ont sûrement été intriguées par une sculpture bois représentant probablement un motif celtique. Cette boule en bois rouge a été découverte dans un roncier à Kerveur. D'après les renseignements, elle proviendrait de la démolition de l'ancienne cité de la Pointe du Raz. Elle aurait donc été sauvée miraculeusement de la déchetterie !

Les services techniques ont procédé à sa remise en état et l'ont posée sur le terre-plein.



• Habillage des containers

La cinquième tranche est en cours de finition.

La partie bois est réalisée par l'atelier KAN AR MOR et les chapes béton par les services techniques municipaux.

Les sites concernés sont les suivants : carrefour de Kerven Vian, Kerherneau (2), route de la Baie des Trépassés et Lescoff.



• Travaux de voirie

Compte tenu du faible montant alloué pour les travaux de voirie, les opérations suivantes ont été retenues :

- Enduit hydrocarboné tricouche rue Jean Guillaume Pennamen (après le carrefour de Kérudavel jusqu'à l'entrée de Kergouno.)
- Enduit hydrocarboné tricouche entrée impasse du Stang.
- Enduit hydrocarboné tricouche rue des hirondelles (de la rue du beau rivage jusqu'à la RD 784)
- Enduit hydrocarboné bicouche parking du stade (devant les containers)

L'entreprise GUENNEAU réalisera ces travaux avant l'été. Le montant total de ces opérations est de 13000€

• BIBLIOTHÈQUE

Nous approchons enfin de la période estivale que nous attendions tous et toutes avec impatience, ces quelques rayons de soleil espérés nous feront prendre un peu de chaleur et de détente.

Pour ce faire, la bibliothèque est là pour vous accompagner et vous offrir un choix de romans divers, enrichi par non moins de 200 volumes depuis le début de l'année, romans, romans policiers, biographies, essais, bandes dessinées, revues et magazines spécialisés susceptibles de satisfaire la curiosité de chacun, ainsi que quelques ouvrages plus légers où l'illustration tient une place première. Vous devriez y trouver de quoi vous évader...



La remise des prix
(Photographie de Françoise Jenny)



Un échantillon de l'expo
avec une partie des panneaux.
(Photographie de Emmanuel Chevalier)

Actus de ce début d'année :

Depuis janvier quelques séances de lectures pendant les périodes de vacances scolaires ont eu lieu pour le jeune public et l'expérience sera renouvelée après l'été.

Exposition et concours :

Du 30 janvier au 5 mars nous avons eu le plaisir d'abriter l'exposition sur le thème du « Cheval » mise à disposition par la bibliothèque départementale du Finistère.

16 panneaux sur le « cheval », sous toutes ses formes... pour le plaisir des grands et des petits, un cheval présentoir de livres afin d'y exposer une partie des 80 ouvrages.

Nous remercions le centre équestre de « Feunteun Aod » pour sa participation (le prêt de matériel et l'attribution d'un des lots), ainsi que Félicité et Jackie qui nous ont apporté leur contribution.

14 enfants nous ont proposé leurs œuvres et ont tous reçu un lot pour leur participation. Les premiers lots par catégorie ont été offerts à : Louane Leguenn, Yuna Jenny et Noriane Fégar qui se sont vues offrir une séance à cheval.

Nous rappelons qu'il n'était pas nécessaire d'être abonné pour y participer.



• **Photo, de gauche à droite, en haut :** Maussion Bernard, Thomas Marie-Pierre, Chauveau Jackie, Chamballu Régine
En bas : Boin Marie-Anne, Donnart Auguste, Maussion Michelle, Plouhinec Christine, Dupuch Angeline et Pierre.
 • **Absents de la photo :** Normant Henri, Jacket Bernard, Yvenou Stéphanie, Scoarnnec Yvonne, Bouteloup Jean Luc, M Bardinnet, Chauveau Xavier, Prugnaud Louise Héléne et Georges, Charlou Cloarec Chantal.

L'année prochaine nous renouvelerons l'opération à partir d'un autre thème, avec l'espoir que les enfants scolarisés sur la commune y participent plus activement.

Nos projets :

- Un nouveau logiciel devrait nous permettre de mettre notre catalogue en ligne très prochainement et d'offrir ainsi de nouveaux services à nos lecteurs.

- Concernant le portage à domicile nous espérons mener le projet à bien avant la fin de l'année, cela nécessite un peu de préparation et nous aimerions dès à présent que les personnes désireuses de s'y inscrire et qui ne l'ont pas encore fait nous contactent. (De préférence le samedi matin au 02 98 70 37 97 aux heures d'ouverture).

- Très sincères remerciements à tous les généreux donateurs qui participent ainsi à l'enrichissement de notre catalogue et à sa diversification, ainsi qu'aux bénévoles qui d'ores et déjà sont impliqués dans le visionnage de la cuvée 2012 de la 13^{ème} édition du « mois du film documentaire ». Nul doute que vous serez sensibles au choix qui vous sera proposé.

Bonne lecture à tous

• EXPOSITIONS

Le coin des artistes vous propose cet été une exposition sur le thème « patrimoine maritime ».

Nous savons que vous êtes de plus en plus nombreux à nous rendre visite, nous vous attendons avec impatience.

Horaires : tous les jours de 15h à 19h.

La permanence du lundi et du dimanche sera tenue par les artistes qui se tiennent à votre disposition.

• ÉCOLE DU BOUT DU MONDE - (CM1-CM2) voyage en Auvergne



Après une très longue attente, nous avons enfin pris la route pour l'Auvergne (voyage de nuit très animé!). 8h44 et nous voilà partis pour une semaine intensive de marche et de découvertes au pays des volcans. Nos accompagnateurs s'appelaient Gaëtan et Teddy. Ils nous ont expliqué toutes sortes de choses concernant la région et la formation des volcans et nous ont raconté des légendes passionnantes. Nous sommes allés faire le tour du lac Chambon. A la cantine nous avons goûté de l'Aligot, et les fromages d'Auvergne (St-Nectaire, Bleu d'Auvergne, Cantal et Fourme d'Ambert). Nous sommes descendus dans un cratère qui s'appelle le puy de Pariou. Nous avons observé des chamois à la longue vue et nous avons fait des glissades sur les plaques de neige qui restaient. Vidéos, photos, bref comme disait Pépin c'était génial! Le moniteur nous a expliqué la formation des volcans, des légendes et Jacques, un conteur, nous a raconté 2 histoires: une vraie et une légende. La pulmonaire est une plante qui guérissait les problèmes de poumons. Nous avons escaladé le Puy de la Vache. Nous sommes allés faire les boutiques de Besse-en-Chandesse. Au centre, la vue était superbe!! On a goûté de l'eau ferrugineuse. On nous a fait visiter Murat-le-Quaire en passant par le musée de la Toinette et la grange à Julien. Après la ferme Bellonte, nous avons été voir les grottes de Farges où ils déposent les St-Nectaire pour les rendre plus forts en goût.

• MÉDAILLE DU TRAVAIL :



Maurice Lemaître, maire, et les récipiendaires Yvon Pennamen, rédacteur principal, et Lionel Le Bourg, agent technique principal.

La collectivité compte quinze agents territoriaux. Yvon Pennamen et Lionel Le Bourg, deux d'entre eux, ont été honorés lors du Noël du personnel communal.

Ils ont été décorés de la médaille de vermeil du travail pour trente années de service. Leurs compétences professionnelles et leurs qualités humaines ont été soulignées par Maurice Lemaître, le maire. Ils ont partagé cette distinction avec leurs collègues de travail, familles, amis et conseillers municipaux, autour du verre de l'amitié.

CAP-SIZUN ANIMATIONS

Cet été, le centre de loisirs organisé par Cap-Sizun Animation sera ouvert du 9 juillet au 3 août (restaurant scolaire) de 8 h à 19h pour les enfants de 3 à 12 ans résidant ou séjournant dans le Cap-Sizun.

Les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée et pourront être prises à partir du 25 juin par téléphone au 0298704110 ou par mail : cap-sizun-animation@wanadoo.fr

• COMITÉ D'ANIMATION

Cette année les activités du comité d'animation ont commencé avec le marathon du «Bout du Monde» pour la signalisation et la sécurisation du parcours Plogoffiste avec la participation des bénévoles et des autres associations de la commune.

Le jour de Pâques nous avons, comme chaque année, organisé la traditionnelle « Chasse à l'œuf » qui rencontre toujours un franc succès. Environ une centaine de petits et de plus grands ont pris grand plaisir à cette course. Cette année ce n'est pas moins de 1300 œufs que nous avons cachés. Les tous petits sont repartis avec des peluches et bien sûr, des chocolats. Après cette chasse, les plus grands ont participé aux courses en sac et aux œufs dans une ambiance festive.

Le 13 juillet ce sera la traditionnelle soirée, nous espérons que la météo sera clémente pour sa réussite. La soirée sera animée, dans son début, par les « KANÉRIEN AR BOULEN » de Primelin. Puis un bal orchestré par l'animateur bien connu « STELO MALO » nous fera danser une partie de la nuit. Bien sûr vous pourrez vous restaurer avec soupe de poisson, moules-frites, saucisses, merguez etc. Venez nombreux pour profiter de cette soirée où un très beau feu d'artifice vous sera offert par la municipalité.

Le dimanche 5 août aura lieu le « Troc et Puces ». Les bulletins d'inscription peuvent être retirés à la mairie et auprès de Mrs Guillaume Rohou et Alain Blanchet.

Le 26^{ème} Téléthon aura lieu les 7 et 8 décembre prochains, comme chaque année nous ferons appel aux associations et bénévoles pour nous aider dans la mise en œuvre de cette

manifestation. Nous pensons reconduire les activités de l'an passé, vente de crêpes le vendredi avec concours de belote en soirée et après-midi chantant le samedi.

L'organisation de ces quelques manifestations demande beaucoup d'énergie, les membres du comité d'animation commencent à atteindre un âge qui ne leur permettra bientôt plus d'avoir une activité très physique. Si nous voulons que cette association perdure, il faudrait que des personnes plus jeunes nous rejoignent, elles seront très bien accueillies.

Nous vous rappelons que nous sommes toujours à votre disposition pour la location de matériel et de stands pour vos manifestations.

• NOS TARIFS :			
1 table + 2 bancs	5 €	4 tables + 8 bancs	20 €
1 table + 8 chaises	6 €	1 stand	50 €
2 tables + 4 bancs	10 €	2 stands	100 €
3 tables + 6 bancs	15 €	Stand blanc (12x5m)	170 €
		Stand blanc (8x5m)	150 €

Les tarifs s'appliquent à tous. Les prêts aux associations de la commune s'effectuent gracieusement, à l'exception des stands blancs qui seront facturés.

Une caution de 100 euros (500 euros pour les stands blancs) est demandée aux associations et aux particuliers. Elle sera restituée au retour du matériel après vérification et rangement dans le local.

Le montage et démontage des stands blancs devront impérativement être effectués par des membres du Comité d'Animation, aidés par les loueurs.

Pour terminer, le Comité d'Animation vous souhaite de passer un été très agréable et de bonnes vacances.

Le Président

• MARATHON DU BOUT DU MONDE SYMPA ET CONVIVIAL

Festival haut en coureurs au Bout du Monde... à la Pointe du Raz. 740 inscrits en 2012 ont couru dans la fraîcheur avec une température qui avoisinait les 3°C.



Le froid n'altère en rien la motivation d'Alain Vershove, résident de St Yves, juste avant le départ avec les bénévoles André, Daniel et Pierre.



Bernard Le Gall, Président de la communauté des communes, Maurice Lemaître, Maire de Plogoff avec le Président du Marathon du bout du monde Guy SEZNEC.

• LA CHASSE AUX OEUFS



Le vainqueur de la chasse aux œufs

• NOUVELLES DU FC PENN AR BED

Les jeunes du FC PAB et du Goyen ont assuré l'avant match de la dernière rencontre à domicile.



• **LES SENIORS :** Le souhait exprimé lors de l'AG 2011 a été réalisé : maintien de l'équipe première en promotion d'honneur; montée de l'équipe B en 2^{ème} division et la bonne surprise a été l'excellent parcours de l'équipe C, 3^{ème} de son championnat. Les perspectives pour 2012-2013 ont été abordées lors de l'AG du 02 juin.

• **LES JEUNES :** De belles envies, de belles promesses pour les 80 licenciés FC PAB des catégories U7 à U17 heureusement encadrés par les éducateurs et bénévoles du Club. Pour la nouvelle saison le Groupement concerne le FC PAB et le FC Goyen.

• **LES INFRASTRUCTURES, LES MOYENS :** Les travaux engagés par la commune ont grandement été poursuivis par le Club qui a également investi sur l'achat de matériel. La reprise de la saison 2012-2013 aura lieu à Plogoff.

• **LE PUBLIC, LE SITE DU CLUB :** Au bilan de cette saison 2011-2012 les matches ont encore drainé environ une centaine de spectateurs par rencontre et le site fcpennarbed.footeo.com a été visité en moyenne 21 630 fois par mois.

• **ACTIVITÉS PROCHAINES :** Renouvellement des licences et nouvelles inscriptions pour toutes les catégories (jeunes et seniors) jusqu'au 16 juillet. Le tournoi de sixte du Penn Ar Bed a eu lieu à Clédén le dimanche 24 juin. La soirée de fin de saison est prévue à Clédén le 30 juin. Le fest-noz du Club aura lieu le 1^{er} août à St Tugen, au programme « Sterne » et « Sonerien Du ». Le samedi 04 août, le FC PAB accueille l'ES Port-en-Bessin pour un échange entre Clubs et un match amical.

De belles vacances et un bel été à toutes et à tous.

Marc Caiveau, président du FC Penn Ar Bed

• LE BILLARD CLUB DU CAP A 30 ANS !



Le BCDC s'apprête à fêter ses 30 ans lors du rassemblement annuel des "24 Heures de Plogoff". Le Président Jean-Jacques Stéphan et les membres du club recevront une quarantaine de joueurs bretons afin de célébrer dignement l'événement.

Cet anniversaire sera aussi l'occasion de réceptionner le 5^{ème} billard du club, matériel qui permettra au BCDC d'aborder la future saison 2012-2013 de manière optimale. L'organisation de Championnats et Opens, régionaux ou nationaux, sera désormais possible en Cap-Sizun.

Résultats sportifs :

Jean-Jacques Stéphan devient Champion de Bretagne Nationale 1.

L'équipe du club (Yvon Pennamen, Alain Verschoore, Jean-Jacques Nevez) se classe 3^{ème} du Championnat de Bretagne.

A noter, la «montée» de Y. Pennamen en Nationale 2. Il rejoint ainsi Jean-Jacques Stéphan et Jean-Luc Gourlaouen en catégorie Nationale «grand billard».

• CLUB DES RETRAITÉS

L'assemblée générale du club ayant eu lieu le 15 mars, Madame Marguerite Le Beul ne s'est pas représentée au poste de secrétaire. C'est Madame Christiane Alain nouvelle élue qui occupera ce poste. Durant le semestre, nous avons fêté :



85 ans de Madame Marie Bloch et de Madame Lucienne Perherin ; les 90 ans de Madame Yvonne Pennamen et les 80 ans de Madame Marie Lasbleis.

Un repas de clôture sera bientôt servi au restaurant et la « rentrée » est fixée au 6 septembre.

BONNES VACANCES
À TOUS.

• CLUB SPORTS ET LOISIRS

Comme chaque année, le repas du club a eu lieu au mois de janvier, réunissant la grande majorité des 74 marcheurs et gymnastes de l'association dans une ambiance particulièrement amicale et festive.

L'assiduité aux randonnées du lundi ainsi qu'aux cours de gymnastique des mercredis et des vendredis ne se dément pas d'une année sur l'autre.

Une trentaine de marcheurs se retrouvent chaque semaine sur des circuits variés au Cap et ailleurs tandis qu'une quinzaine de gymnastes prennent soin de leur bonne forme physique sous la houlette de notre professeur, Marie Thérèse Goudédranche.

Un pique-nique a été organisé le lundi 14 mai à Beuzec-Cap-Sizun, conduisant les marcheurs, sous un soleil printanier, à faire halte sur le site de la pointe de Luguénez et poser pour la photo auprès des ruines d'une ancienne batterie qui comprenait à l'époque un corps de garde ainsi qu'une poudrière.

Notre activité « marche » se terminera le lundi 25 juin par trois petits circuits d'environ 1 heure 30 sur Plogoff avec jeux de pistes afin de clôturer la saison dans la bonne humeur. Un goûter offert par le Club à la salle polyvalente réunira ensuite l'ensemble des adhérents.



Enfin, le mercredi 27 juin, un périple d'une journée nous emmènera dans le Finistère Nord où nous visiterons une éclosérie d'ormeaux. Après un déjeuner au restaurant, nous effectuerons ensuite une sortie en mer sur l'Aber Wrach suivie d'un passage par la basilique du Folgoët avant le retour sur Plogoff.

L'Assemblée Générale de notre association est fixée au mardi 4 septembre prochain à 14 h. Nous vous attendons nombreux.

En attendant, « Bonnes Vacances » à toutes et à tous.

• CLUB ARTS ET LOISIRS

Pour ce premier semestre des plus chaotique du côté météorologique, les activités du club se poursuivent en toute quiétude pour le plus grand plaisir de chacun: les mardis après-midi pour les jeux de société ou plus personnel comme la broderie, les vendredis après-midi réservés aux acharnés de la belote.

Bien entendu nous n'abandonnons pas nos convivialités gastronomiques de Pâques (restaurant Ty Forn), Pentecôte (restaurant Etrave) fête des mères et des pères, et celle de la fermeture du club le 26 juin (repas salle Jean Le Gall).

Le 8 mars la réussite de notre loto a été un grand réconfort ludique et financier. Merci aux personnes des clubs voisins

et aux personnes qui sont venues passer un agréable moment avec nous.

Il faut aussi souligner notre participation aux activités dans le cadre des Aînés Ruraux avec notre présence aux jeux inter clubs et à la journée de la forme, mais aussi celle plus relationnelle de voisinage (porte ouverte, invitation, etc...).

Si vous vous ennuyez, ou pas, vous pouvez, sans autre formalité que l'adhésion, venir nous rejoindre le mardi après-midi salle Jean Le Gall. Nous vous accueillerons les bras ouverts.

A toutes et tous, que l'été, qui à petit pas s'approche, soit en phase avec sa saison et que vos vacances soient bonnes. Reprise des activités le 4 septembre.

La Présidente.



• FNACA OUEST CAP SIZUN



Cinquante ans déjà qu'a eu lieu le cessez-le-feu en Algérie. Comme chaque année, nous avons pris part à la cérémonie au mémorial départemental de Pleyben, à la mémoire des 426 jeunes Finistériens morts en Afrique du Nord, pour la plupart à 20 ans. Cent soixante douze drapeaux et 4850 anciens combattants y ont participé.

C'est par un temps splendide que de retour à Plogoff, nous nous sommes rassemblés à 17h30 devant le monument aux morts en présence des maires des quatre communes et d'une centaine de personnes. Après le dépôt de gerbes, lecture du message du Général Ailleret et du manifeste de la FNACA.

Le Président local a procédé à une remise de décorations. Suite à la cérémonie un vin d'honneur a été offert par la municipalité, à cette occasion le Président a remis, au nom du comité, aux quatre maires, la médaille du 50^{ème} anniversaire du cessez le feu en remerciement pour l'aide et le soutien à nos revendications.

A 19h30 nous nous sommes retrouvés au restaurant au «Roi Gradlon» pour le traditionnel repas fort apprécié dans une parfaite ambiance.

Le «Troc et Puces» du 14 et 15 avril a connu un beau succès, cela nous a permis d'aider au financement du fonds social du comité départemental de la FNACA, certaines veuves étant dans des difficultés sérieuses. A ce sujet les personnes qui auraient, meubles, vaisselle ou autre chose et qui voudraient s'en débarrasser peuvent nous contacter auprès des responsables locaux :

- Plogoff: Blanchet Alain
- Cleden: Rohou Jean, Scoarnec Guillaume
- Primelin: Lebrun Maurice
- Goulien: Mme Bras Madeleine

Comme chaque année un repas champêtre, ouvert à tous, a eu lieu le 20 juin au stade de Clédén.

BONNES VACANCES

Le Président

• SOCIÉTÉ DE CHASSE «LA FOULQUE»

La société de chasse «La Foulque», présidée par Michel Lasbleis, est une association du type loi 1901 affiliée à la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère.

Outre les dispositions concernant la réglementation de la chasse au niveau national, elle est dotée d'un règlement intérieur qui définit les conditions spécifiques de l'exercice de la chasse à Plogoff notamment en matière de limitation des prélèvements de certains gibiers comme le faisan, la perdrix ou le lapin qui bénéficient par ailleurs d'opérations de repeuplement.

L'Association qui bénéficie d'une subvention de la municipalité participe à l'entretien des espaces naturels de la commune par des campagnes de débroussaillage et l'aménagement de saignées dont bénéficient également randonneurs et cavaliers.

La chasse se pratique du mois de septembre au mois de février de l'année suivante. Durant cette période 3 battues de régulation de la population de chevreuils et de renards sont organisées. Pour la saison 2011-2012, l'Association totalisait 64 adhérents.

• CAP-SOLIDARITÉ

L'association se veut solidaire des habitants des onze communes du Cap-Sizun et vient en aide aux personnes en difficulté pour des déménagements, aménagements à caractère social ainsi que pour le petit bricolage, entretien de jardin et nettoyage.

Elle récupère et rénove du mobilier qu'elle revend à prix modiques dans son magasin solidaire, ouvert au public le week-end, situé à Plozévet dans l'ancienne usine Le Goff.

Son objectif est surtout de rompre l'isolement social.

D'autre part, elle s'occupe d'un potager dont la récolte est remise pour 80% aux restaurants du cœur et à la banque alimentaire.

Son aide est soumise à condition de ressources.

Contact du lundi au vendredi de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

Tel : 0298708632 et 0647070047

LES ALGONAUTES ÉTAIENT DANS LE CAP SIZUN LES 28 ET 29 AVRIL :

Les algonautes avaient posé leurs sacs à dos de globe-trotteurs dans le Cap Sizun pour une rencontre co-organisée par le Grand Site de la Pointe du Raz et l'Aquashow d'Audierne, deux sites ambassadeurs du label « la Mer par Excellence » porté par l'Agence Ouest Cornouaille Développement.

A partir de la route tracée par Anne-Gaëlle Jacquin, jeune docteur en biologie, qui a parcouru en 2011 seize pays pour découvrir sous forme d'inventaire les applications possibles issues des recherches dans le domaine des algues (d'où le nom de la Route des algonautes), l'auditorium de la Pointe du Raz a servi le samedi 28 avril de cadre à une conférence qui a permis à Anne-Gaëlle Jacquin d'exposer ses travaux et de présenter avec M. Adibi Rahiman, responsable du programme algue au ministère de l'agriculture en Malaisie, les expérimentations et les applications qui sont développées dans son pays. Dans la salle on notait également la présence de Mme Mariana Veauvy correspondante pour le Brésil de l'association Plancton Innovations fondée par le chercheur et biologiste Pierre Mollo pour aider à financer et accompagner par la formation le développement de fermes aquacoles, en Bretagne, en France et dans le monde. Les échanges avec le public ont permis de mieux comprendre la place que tenaient les algues dans les domaines alimentaires, industriels, et aussi celui de la santé. Si certaines propriétés et vertus sont bien connues, les algues n'ont pas encore révélé tous leurs atouts et leurs secrets.

Le dimanche 29 au matin, le public composé d'une soixantaine de personnes s'était déplacé à l'Aquashow pour une intervention culinaire du maître cuisinier Bruno Matignon qui travaille avec talent et passion les algues marines alimentaires. Au fil des années, il a su introduire subtilement et généreusement les légumes de la mer dans l'art culinaire : en confit, en chips, en papillotes, associées dans une préparation façon tartare, les algues marines savent aussi se faire reconnaître parmi les meilleures recettes de gâteaux bretons, ouvrant ainsi la voie de la découverte d'une 5^{ème} saveur de base avec le sucré, l'acide, l'amer, et le salé, mais encore souvent méconnue : l'umami, ou goût savoureux. Les algonautes réunis pour une dégustation à l'issue de la présentation, ont été conquis, qu'ils soient de Bretagne, de Malaisie, du Brésil... ou d'ailleurs !

... des rencontres très appréciées ... à renouveler !

ET BIENTÔT SUR LE GRAND SITE DE LA POINTE DU RAZ :

- L'ouvrage fortifié situé à proximité de la Maison de la Pointe du Raz présente dans le cadre de « l'Art à la Pointe » organisé par Cap Accueil, des œuvres de Pol RICHARD. L'artiste présente son travail de la manière suivante : « il y a un secret dans mes sculptures, né du paradoxe entre l'objectivité de leur forme et les interrogations qu'elles suscitent dans l'imaginaire de celui qui les regarde »

- De juillet à fin août : exposition photos « Mon Finistère » : Finistère Tourisme a organisé de juin



LES 21 ET 22 AVRIL, LE BAR DE LIGNE ÉTAIT À L'HONNEUR À LA POINTE DU RAZ :

En partenariat avec le réseau IALYS regroupant les acteurs du monde de l'alimentation, de Quimper Cornouaille Développement, de Quimper Communauté, et le concours de l'association Aux Goûts du Jour chargée de l'animation du Réseau, le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz a organisé un événement baptisé « de l'hameçon à l'assiette » avec des pêcheurs de l'Association des Ligneurs de la Pointe de Bretagne et des restaurateurs du Grand Site de la Pointe du Raz.

Durant les 2 jours des ateliers étaient animés à la Maison de la Pointe du Raz par l'Association aux Goûts

du Jour (borne sur le patrimoine gastronomique, quiz, laboratoire de l'innovation...)

Dans l'auditorium des séquences de pêche étaient présentées en vidéo en présence de pêcheurs fréquentant le Raz de Sein et de représentants de l'Association des Ligneurs de la Pointe de Bretagne. Cette rencontre a permis des échanges très intéressants avec le public, avec également une découverte des produits de la pêche transformés par les professionnels de la Pointe associés à cet événement : restaurant Le Grand Bleu, restaurant Les Pirates, le Fumoir de la Pointe.



INFO PRATIQUE

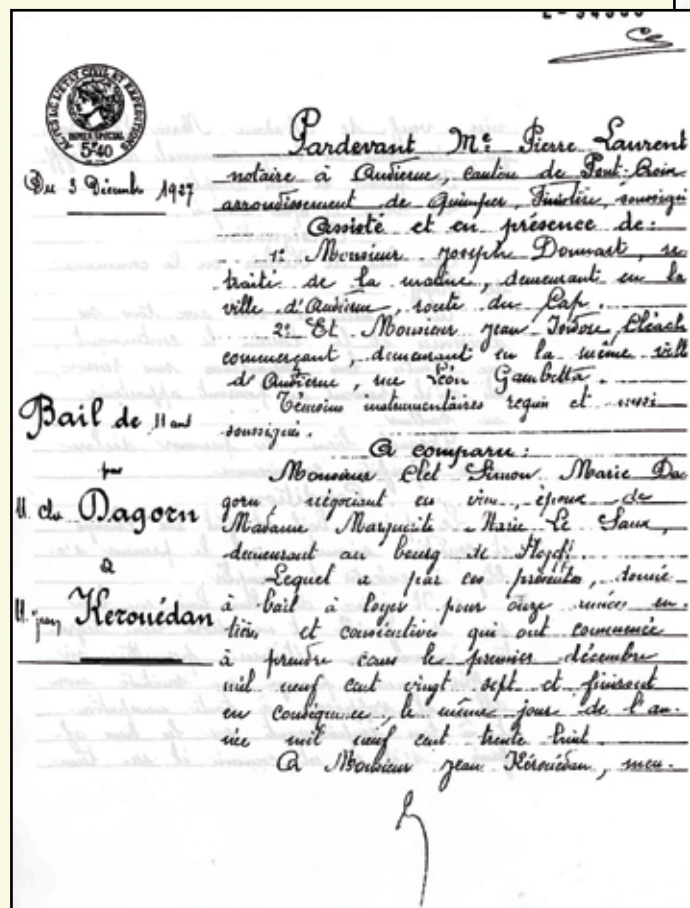
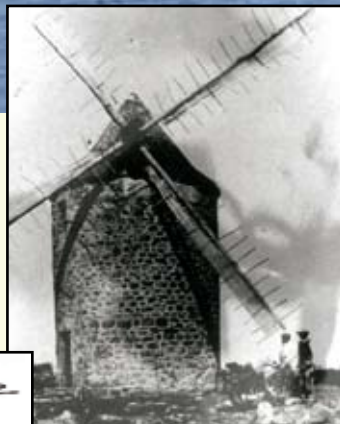
Comment obtenir la carte d'accès à la Pointe du Raz pour les résidents du Cap Sizun ?

Les résidents du Cap Sizun peuvent se présenter dans leur mairie, munis des pièces suivantes :

- Une pièce d'identité
- La carte grise du véhicule / des véhicules
- Un justificatif de résidence (quittance eau, ou électricité, téléphone, ou taxes locales)

Une attestation est délivrée par la mairie de résidence. Cette attestation est ensuite présentée à la Maison de la Pointe du Raz pour délivrance d'une carte qui sera à présenter à la sortie du parking (en cas de changement de véhicule en cours d'année, la carte de stationnement de l'ancien véhicule et la nouvelle carte grise seront à présenter à la Maison de la Pointe du Raz pour actualisation).

• MOULIN KERLAER : AVANT... avec bail de l'époque



...ET APRÈS

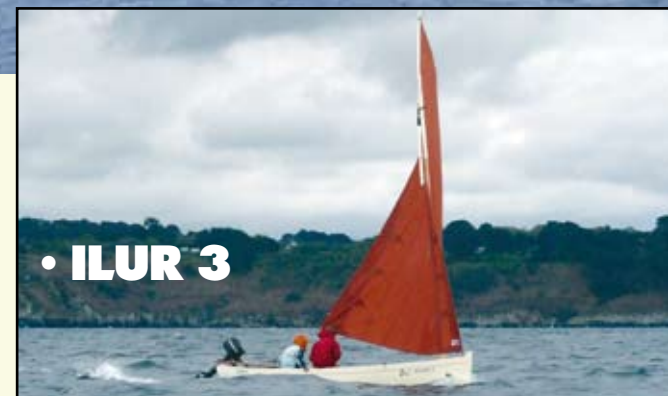
avec son Point géodésique

Figurant sur la carte d'état major, il détermine un des points les plus hauts de Plogoff (73 mètres).
Les ailes de ce moulin tournaient en « rétrograde » ou sens inverse des autres moulins de Bretagne.



...sies, veuf de Madame Marie Le Bor-
gu, demeurant au bourg communal de Plogoff.
Ici présent et qui accepte
Les biens ci après désignés
Désignation
Ceu lieu de Kerlaer en la commune
de Plogoff.
Un moulin à vent avec tous ses
accessoires et le terrain le contenant,
avec toutes ses dépendances sans réserve,
tels qu'ils peuvent ou pourront appartenir
au bailleur.
Desquels lieux, le preneur déclare
avoir parfaite connaissance.
Conditions
Le présent bail est fait aux charges
et conditions suivantes, que le preneur s'o-
blige à exécuter et accomplir.
1. Il jouira des biens baillés en bon
fais de famille et ne devra rien dégrader,
innover ou détériorer, permettre ni
souffrir aucun passage ou servitude non
dûs, il s'oblige à toute réparation
et à tout entretien sur les biens af-
fermis, s'il en est comme il sera tenu

• ILUR 3



J'avais un petit misainier à Pors Loubous et éventuelle-
ment au port du Loch qui me permettait de faire un peu de
pêche, et surtout naviguer à la voile, comme on savait si bien
le faire il y a quelques années. Mais il était un peu juste, deux
casiers et il n'y a plus beaucoup de place.

Alors il me fallait trouver quelque chose de plus grand et
surtout compatible avec le port du Loch. Faible tirant d'eau
et quand même suffisamment marin pour pouvoir aller à Sein
faire un peu de pêche, et bien sûr traverser la baie pour aller
voir les bigoudènes. Je le veux aussi bon marcheur pour ne
pas être ridicule dans des régates locales (locales ??? un bien
grand mot parce que dans le cap ça n'existe plus).

Impossible, de trouver ce genre de canot dans le com-
merce, ou hors de prix. Alors mon choix s'est porté sur un Ilur
(nom d'une petite île du golfe de Morbihan), c'est un misai-
nier, un voile-aviron que j'ai rallongé à 4m99 (quarante neuf
comme la cylindrée de la mobylette) avec l'aval de son
architecte.

Ce genre de canot peut se construire en amateur sans
grande difficulté, avec du temps et de l'application. On est

loin de la construction classique, c'est la technique moderne
du stripe planking qui consiste à coller des petites lattes de
22mm par 18mm d'épaisseur sur des membrures. La colle
époxy permet des assemblages indestructibles (plus résistante
que le bois) et ce sans avoir recours à des ajustements précis.

Mi octobre 2010 le chantier com-
mence, les 9 membrures, l'étrave, le
tableau Ar, la quille. L'ensemble est
ensuite monté sur un châssis, quille
en l'air. Le bordage débute par la
lisse de préceinte (en bas) en bois
rouge, puis progressivement vers le
haut (pin sylvestre de Sibérie).



Ensuite il faudra lui rajouter sa fausse étrave, sa fausse
quille, son aileron de quille et par le dessous du chantier, l'en-
semble puits de dérive. Premier ponçage, collage des lattes
entre elles, ponçage, stratification, enduit, beaucoup de pon-
çage, primaire époxy, ferrure de coque en inox puis peinture.

Là je peux retourner la
coque, enfin heureusement que
les voisins et amis sont là. C'est
un grand moment, mais c'est loin
d'être fini. Reste à terminer tout
le dedans, caissons, réserve de
flottabilité, accastillage, faire le
mât, la vergue etc... au moins autant de boulot.

Juin 2012, le canot est enfin fini, et le baptême aussi,
même qu'on le trouve beau et qu'il navigue bien.

<http://didd.unblog.fr/> - Didier Cariou

• GOÉMON BLANC :

Voici l'été qui arrive, on pense à la vive eau qui approche, le degré de la marée ; on
espère le vent du nord qui fait « déchaler » la mer au maximum. On prépare ses sacs
pour le ramassage, surtout les premiers jours où il ya beaucoup à cueillir. Encore faut-il
aller où il y a le plus et surtout au plus facile pour monter les sacs sur la falaise s'il n'y
avait pas de canot pour le transport...

Pour moi, qui habitait Feunteun Yen, le premier jour de la cueillette était Penn a
Guiz où les rochers sont grands et plats. On pouvait cueillir deux voire trois sacs de
Begin Gwen, à genoux, par rocher. Ces rochers pleins de Bégin Brao (lichen d'un
beau jaune dru qui se raréfie hélas).

Les jours suivants, selon les coefficients de la marée, notre lieu de prédilection
était le Poullen a Stivell ou le Karrec an ammann (rocher au beurre). C'étaient de
gros galets ou petits rochers ronds tout jaunes qui faisaient penser à des brioches ;
des « moussics ».

La montée des sacs était très fatigante. Les premières années que « j'ai fait le
goémon », on le séchait et blanchissait sur l'herbe du Feunteun Yen. Ensuite, le
goémon a été acheté « rouge » mais bien sec. Quelques années plus tard, il était
égoutté et pesé quelques heures après la cueillette. C'était plus facile.

En attendant la pesée, les mamans discutaient des petits cadeaux utiles et agréa-
bles qu'on se serait payés avec ce supplément. Les jeunes eux pensaient aux manèges
du pardon du Bon Voyage (Casse gueule, Autos Tampons, Avions ...)

La pesée à Feunteun Yen se faisait par Anna Sicourmat, maîtresse femme qui
savait diriger, et veiller à la qualité du goémon. Elle vérifiait qu'il n'y avait pas de
galets à l'intérieur des sacs.

Propos recueillis par Madame Léa Perfézou, fille de Anna Sicourmat

«ATTENDANT LA PESÉE», Anna Sicourmat avec son rateau à goémon.

De gauche à droite : Eugénie Yvenou, Marie Jeanne Thomas, Ti Marjean Douguet,
Ti Anna Douguet, Ti Chan Quere, Gaït Bigot, Jacqueline Pendolf et Chan Bigot.



LES NOUVEAUTÉS

• Ethylotests :

Que ce soit en voiture, en moto ou en camion, à partir du 1^{er} juillet 2012, tous les conducteurs doivent être en possession d'un éthylotest homologué, que l'on appelle communément un « ballon » ou encore « biniou » par chez nous !

Cet éthylotest, non usagé bien sûr, doit respecter les conditions de validité, notamment de date de péremption, prévues par le fabricant. Il est revêtu d'une marque de certification ou d'un marquage du fabricant déclarant sa conformité. A partir du 1^{er} novembre 2012, une amende de 11 € sera la sanction en cas d'absence de cet éthylotest. Mieux vaut donc en avoir deux dans la voiture, car si l'un est utilisé, il faut pouvoir en présenter un deuxième !

Petit rappel : il est interdit de conduire en cas de concentration d'alcool égale ou supérieure à 0,25 milligramme par litre d'air expiré.



• Deux-Roues motorisés :

La mesure annoncée dans le dernier bulletin municipal et qui concernait le contrôle technique des cyclomoteurs n'a finalement pas encore vu le jour. Elle devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier, mais se trouve reportée à une date ultérieure, qui n'est pas encore connue. Pour les motos, le contrôle technique n'est pas à l'ordre du jour.

Par contre, pour toute nouvelle immatriculation, mutation ou tout changement de plaque d'une moto ou d'un scooter, la taille des plaques change et s'agrandit (18x20 cm). L'amende est de 135 € en cas de non-conformité.

• AIDE À LA MOBILITÉ : Convention entre MOBIL EMPLOI et le CIAS du Cap Sizun



Depuis mai 2009, le CIAS du Cap Sizun propose un service de location de scooters. Cette année, une voiture est également disponible à la location.

Ceci se fait en lien avec l'association **MOBIL' EMPLOI**, dont l'objectif est d'aider à la mobilité en vue d'une insertion professionnelle.

Concrètement, ce service est destiné aux demandeurs d'emploi (bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes en formation ou stage, travailleurs handicapés, salariés des structures d'insertion) démunis de moyen de transport pour se rendre à un entretien d'embauche, un emploi, une formation ou un stage.

L'accès au service se fait exclusivement par l'intermédiaire de « référents sociaux » (conseiller Mission locale ou Pôle emploi, assistantes sociales du CDAS).

La location du véhicule ne peut excéder deux mois et coûte 3€ pour le scooter et 7€ pour la voiture, et ce par jour travaillé.

Renseignements auprès du CIAS du Cap Sizun au 02 98 74 98 98, ou auprès de votre référent social.

www.mobileemploi29.org

• TÉLÉASSISTANCE Partenariat entre la Mairie et le service de téléassistance Présence Verte

Présence Verte est un service de téléassistance des personnes, c'est-à-dire un service d'aide à distance fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dont l'objectif est de permettre le maintien à domicile des personnes isolées, âgées, dépendantes ou fragiles.

Le système est simple d'utilisation :

- L'abonné lance un appel en appuyant sur un déclencheur (bracelet, médaillon ou transmetteur),
- Un opérateur de la centrale d'écoute identifie les besoins d'assistance,
- La centrale d'écoute prévient immédiatement le réseau de solidarité (voisins, amis...) ou les services d'urgence (pompiers, SAMU) si besoin.

En vous adressant directement à la Mairie, vous bénéficiez grâce à une convention de partenariat d'une réduction des frais d'installation et de mise en service de 50 %, soit un coût de 24,50 € au lieu de 49 €.

- Présence Verte : 02 98 85 59 84.

- Site internet : www.presenceverte.fr.

• PETIT CAR Transport à la demande en Cap Sizun



Désireux de s'adapter à votre mobilité, le Conseil Général et la Communauté de Communes du Cap Sizun vous proposent des services de transport à la demande en complément des services existants. Ces services vous permettent d'effectuer un déplacement :

- depuis **Plogoff, Clédén-Cap-Sizun, Goulien, Esquibien, Primelin, Beuzec-Cap-Sizun et Mahalon,**
 - vers **Audierne, Douarnenez et Quimper,**
- grâce à la mise en place d'une correspondance assurée par un petit véhicule et à certains horaires, sur les lignes :
- n°52 «Audierne / Douarnenez» puis n°51 «Douarnenez / Quimper»,
 - n°53 «Audierne / Quimper», au départ d'Audierne, de Pont-Croix, de Confort-Meilars et Plouhinec.



A destination de Douarnenez et Quimper (ligne 52 et 51)

Période de circulation Jours de circulation	Période scolaire S		Période vacances LMMeJVS		Toute l'année LMMeJVS	
	TAD	ligne 52/51	TAD	ligne 52/51	TAD	ligne 52/51
Services						
Renvoi à consulter	(1)(2)(3)		(1)(2)(3)		(1)(2)(3)	
Audierne, quai Anatole France	08:20	08:25	08:20	08:25	13:10	13:25
Pont Croix, bourg	08:25	08:30	08:25	08:30	13:25	13:30
Confort Meilars, Bourg	08:31	08:36	08:31	08:36	13:31	13:36
Douarnenez, Office de Tourisme		08:55		08:55		13:55
Douarnenez, Office de Tourisme		09:08		09:08		
Quimper, Gare routière		09:50		09:50		

(1) Départ arrêts Plogoff/Clédén/Goulien/Esquibien/Primelin de 15 à 45 mn avant d'heure départ Audierne
(2) Départ Beuzec-Cap Sizun 15 mn avant horaire passage Pont-Croix
(3) Départ Mahalon 10 mn avant horaire passage Confort-Meilars

En provenance de Douarnenez (ligne 52)

Période de circulation Jours de circulation	Période scolaire LMMeJVS		Toute l'année S		Toute l'année LMMeJVS	
	ligne 52	TAD	ligne 52	TAD	ligne 52	TAD
Services						
Renvoi à consulter		(6)(7)(8)		(6)(7)(8)		(6)(7)(8)
Douarnenez, Office de Tourisme	12:15		12:50		17:15	
Confort Meilars, Bourg	12:30	12:30	13:00	13:00	17:30	17:30
Pont-Croix, Bourg	12:35	12:35	13:10	13:10	17:35	17:35
Audierne, quai Anatole France	12:45	13:10	13:20	13:20	17:45	17:45

(6) Arrivée Mahalon + 10 minutes
(7) Arrivée Beuzec-Cap Sizun + 15 minutes
(8) Arrivée Esquibien/Plogoff/Primelin/Goulien/Clédén-Cap Sizun + 10 à 45 minutes

A destination de Quimper (ligne 53) En provenance de Quimper (ligne 53)

Période de circulation Jours de circulation	Période scolaire LMMeJVS		Période de circulation Jours de circulation	Toute l'année S		Toute l'année LMMeJVS
	TAD	ligne 53		ligne 53	TAD	ligne 53
Services			Services			
Renvoi à consulter	(4)(5)		Renvoi à consulter	(9)(10)		(9)(10)
Audierne, quai Anatole France	13:10	13:15	Quimper, gare routière	12:15	12:15	16:55
Plouhinec, bourg	13:18	13:23	Plogastel St Germain, bourg	12:35	12:35	17:15
Plogastel, Bourg		13:30	Landudec, Bourg	12:43	12:43	17:25
Landudec, Bourg		13:37	Plogastel, Bourg	12:50	12:50	17:30
Plogastel St Germain, Bourg		13:45	Plouhinec, Bourg	12:57	12:57	17:35
Quimper, Gare routière		14:10	Audierne, quai Anatole France	13:05	13:10	17:45

(4) Départ arrêts Plogoff/Clédén-Cap-Sizun/Goulien/Esquibien/Primelin de 15 à 45 mn avant horaire départ Audierne
(5) Départ Mahalon 15 mn avant horaire passage Plouhinec
(9) Arrivée Mahalon + 15 minutes
(10) Arrivée Beuzec-Cap-Sizun/Esquibien/Plogoff/Primelin/Goulien/Clédén-Cap-Sizun + 10 à 45 minutes

HALTE RESPECT



• CIMETIÈRE :

Il a été mis à disposition dans le cimetière un conteneur destiné à recevoir les déchets de fleurs dégagés de tout plastique.

Merci de respecter le tri sélectif.

Rappel : les personnes bénéficiaires de concession(s) au cimetière communal et souhaitant la (ou les) rétrocéder à la commune peuvent se faire connaître en Mairie.



• TERRAINS EN FRICHE

Les propriétaires de terrains en friche dans un rayon de 50 mètres autour des habitations ont l'obligation de nettoyer leur parcelle afin d'éviter les risques d'incendie et de veiller ainsi au respect des règles en matière de sécurité.



• ÉLAGAGE DES ARBRES BORDANT LES VOIES COMMUNALES :

Les propriétaires sont informés qu'ils sont tenus d'élagger les arbres occasionnant une gêne, pour la visibilité des conducteurs et pour le passage des véhicules ou engins divers.



• BRUITS

Arrêté N° 2012 – 0244 du 1^{er} Mars 2012 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Finistère.

Considérant la nécessité d'actualiser l'arrêté préfectoral relatif au bruit du 20 décembre 1996 et la nécessité de maintenir la tranquillité publique dans l'ensemble des communes du département, et sur proposition du directeur territorial du Finistère de l'agence régionale de santé (ARS) de Bretagne ;

ARRETE :

DISPOSITIONS GENERALES :

Article 2 : Tout bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

Sont considérés comme bruits de voisinage :
• les bruits de comportement des particuliers ou émis par des **matériels** ou **animaux** dont ils ont la responsabilité ;

• DÉCHARGE SAUVAGE

Toute décharge de déchets inertes est interdite. Tout contrevenant s'expose à des poursuites. Les déchets inertes doivent être déposés à la déchetterie de Primelin ou Pont-Croix.



Un container exclusivement réservé aux vêtements est installé par la communauté des communes sur l'aire de service des camping-cars.

• les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs émis par des responsables de celles-ci ou par les personnes dont ils ont la charge ou l'encadrement, ainsi que tout matériel utilisé pour l'activité en cause.

Article 3 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, des dérogations exceptionnelles pourront, toutefois, être accordées :

- par le maire lorsqu'une seule commune est concernée ;
- par le préfet lorsqu'une manifestation se déroule sur plusieurs communes.

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article : fête nationale, fête du nouvel an, fête de la musique, fête annuelle de la commune.

BRUITS DE CHANTIER :

Article 18 : Les travaux bruyants sont interdits tous les jours ouvrables de 20 heures à 7 heures ainsi que les dimanches et jours fériés, excepté les interventions d'utilité publique d'urgence.

• DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS



Définition : L'article. 211-23 du Code Rural donne deux définitions, l'une applicable aux chiens, l'autre aux chats.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de la voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Article 19 : Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeuble d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques de **bricolage ou de jardinage** réalisées à l'aide d'outils ou appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne pour le voisinage, sauf intervention urgente.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 ;

les samedis de 9h00 à 19h00 ;

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Article 21 : de même, les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens y compris en chenil, sont tenus de prendre toute précaution de nature à ne pas importuner le voisinage. A cette fin, l'emploi de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive doit, le cas échéant, être employé.

L'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES NAVIRES DE PLAISANCE

Depuis le 15 avril 2008, la division 240 est applicable à tous les navires de plaisance à usage personnel ou de formation de longueur de coque inférieure à 24 mètres.

• Un matériel de sécurité adapté à la navigation pratiquée

- **Basique** Jusqu'à 2 milles d'un abri *
- **Côtier** Jusqu'à 6 milles d'un abri *
- **Hauturier** Au-delà de 6 milles d'un abri *

* *Abri : tout lieu où le navire peut accoster soit mouiller en sécurité.*

Cas particulier : les annexes, embarcations utilisées à des fins de servitude à partir d'un navire porteur, ne peuvent s'éloigner à plus de 300 mètres d'un abri. Le navire porteur est considéré comme un abri. Néanmoins, à plus de 300 mètres de la côte, il faut embarquer un moyen de repérage lumineux ainsi qu'un équipement individuel de flottabilité par personne.

• Limite d'utilisation du navire

Hormis les planches, les embarcations mues par l'énergie humaine, les véhicules nautiques à moteur et les engins de plage, le choix de la distance de navigation par rapport à un abri est laissé à l'initiative du chef de bord. Il dispose pour cela de la catégorie de conception du navire.

Rappel : Les navires de plaisance sont également astreints aux dispositions du règlement international pour prévenir les abordages en mer (feux de navigation, moyen de signalisation sonore...). Se reporter au RIPAM pour connaître les équipements nécessaires sur votre navire.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

	Basique	Côtier	Hauturier
Équipement individuel de flottabilité par personne embarquée (ou combinaison portée)	•	•	•
Moyen de repérage lumineux	•	•	•
Dispositif d'assèchement fixe ou mobile <i>sauf navires auto-videur</i>	•	•	•
Moyen de remonter à bord une personne tombée à l'eau	•	•	•
Dispositif coupe-circuit en cas d'éjection du pilote <i>si moteur(s) hors bord à barre franche de puissance > 4,5 Kw</i>	•	•	•
Dispositif de lutte contre l'incendie	•	•	•
Dispositif de remorquage	•	•	•
Ligne de mouillage appropriée <i>sauf embarcations de capacité < 5 adultes</i>	•	•	•
Pavillon national	•	•	•
3 feux rouges automatiques à main	•	•	•
Miroir de signalisation	•	•	•
Dispositif repérage et assistance d'une personne tombée à l'eau <i>sauf embarcations de capacité < 5 adultes et tous pneumatiques</i>	•	•	•
Compas magnétique	•	•	•
Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)	•	•	•
Document de synthèse du balisage	•	•	•
Carte(s) marine(s)	•	•	•
Harnais et longe par personne à bord d'un voilier	•	•	•
Harnais et longe par navire non voilier	•	•	•
Radeau(x) de survie ou annexe(s) de sauvetage	•	•	•
3 fusées à parachute ou radio VHF/ASN	•	•	•
2 fumigènes flottants, ou radio VHF/ASN	•	•	•
Matériel pour faire le point, tracer et suivre une route	•	•	•
Dispositif de réception des prévisions météorologiques marine	•	•	•
Livre des feux tenu à jour	•	•	•
Annuaire des marées <i>sauf en Méditerranée</i>	•	•	•
Journal de bord	•	•	•
Trousse de secours	•	•	•

PÊCHE MARITIME DE LOISIR

Les plaisanciers peuvent pratiquer l'activité de pêche maritime à titre exclusivement récréatif, c'est-à-dire que sont interdits la vente du poisson pêché ainsi que l'achat des produits issus de la pêche qui doivent être réservés à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille.

Toute infraction à ces interdictions est susceptible d'entraîner des condamnations pénales pouvant aller jusqu'à 22 860 €.

• Marquage des captures

Quel que soit le type de pêche de loisir pratiqué (à pied, du rivage, sous-marine ou embarqué) et afin d'éviter le braconnage, chaque pêcheur doit marquer tous les spécimens suivants :

Bar / Loup	Bonite
Cabillaud	Corb
Denti	Dorade coryphène
Dorade Royale	Espadon
Espadon voilier	Homard
Langouste	Lieu jaune
Lieu noir	Maigre
Makaire bleu	Maquereau
Marlin bleu	Pagre
Rascasse rouge	Sar commun
Sole	Thazard / job
Thon Jaune	Voilier de l'Atlantique

Ce marquage consiste en l'ablation de la partie supérieure de la nageoire caudale.

Il doit être effectué dès la capture sauf pour les spécimens conservés vivants à bord avant d'être relâchés.

Ce marquage ne doit pas empêcher la mesure de la taille du poisson.

• Conseil

«Afin de pratiquer au mieux la pêche en mer, la pêche sous-marine ou la pêche à pied, il est impératif de se renseigner auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (délégation à la mer et au littoral) sur la réglementation applicable : zones d'interdictions, de restrictions, dangereuses ou zones d'activités, tailles de capture des espèces, etc.»



2012



Tailles MINIMALES de capture des POISSONS, COQUILLAGES, CRUSTACÉS, CEPHALOPODES ET ECHINODERMES applicables à la PÊCHE DE LOISIR dans le département du FINISTÈRE

REGLEMENT (CE) n° 850/98 modifié du Conseil du 30 mars 1998
Décret n° 90-618 du 11/07/1990 et Arrêté du 15/07/2010 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture

POISSONS (*)

	Tailles minimales (cm)
ANCHOIS (Engraulidae)	12
BAR (Dicentrarchus labrax)	36
BARBUE (Scophthalmus rombus)	30
BONITE (Sarda spp)	(marquage toutes prises)
CABILLAUD (Gadus morhua)	35
CARDINE (Lepidorhombus spp)	20
CHINCHARD (Trachurus trachurus)	15
DORADE ROYALE (Sparus aurata)	(marquage toutes prises)
EGLEFIN (Melanogrammus aeglefinus)	30
FLET (Platichthys flesus)	20
GERMON (Thunus alalunga)	2 kilogrammes
HARENG (Clupea harengus)	20
LIEU JAUNE (Pollachius pollachius)	30
LIEU NOIR (Pollachius virens)	35
LINGUE (Molva molva)	63
LINGUE BLEUE (Molva dipterygia)	70
MAIGRE (Argyrosomus regius)	30
MAQUEREAU (Scomber scombrus)	20
MERLAN (Merlangius merlangus)	27
MERLU (Merluccius merluccius)	27
MULET (Mugil spp)	30
ORPHIE (Belone belone)	30
PLIE (Pleuronectes platessa)	27
SAR (Diplodus sargus)	25
SARDINE (Sardina pilchardus)	11
SOLE (Solea solea)	24
TURBOT (Psetta maxima)	30



(*) = La taille des poissons se mesure du bout du museau à l'extrémité de la nageoire caudale

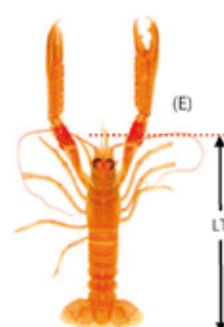
ATTENTION ! La pêche à la palangre sur l'estran est interdite du 1er juin au 30 septembre

CRUSTACÉS

	Tailles minimales (cm)
ARAIGNEE de mer (Maja brachydactyla)	12
CREVETTE bouquet (Palaemon serratus)	5
HOMARD (Homarus gammarus)	8,7
LANGOUSTE rouge ou rose (Palinurus spp)	11
LANGOUSTINE entière (Nephrops norvegicus)	8,5
TOURTEAU (Cancer pagurus)	14
POUCE-PIED (Pollicipes pollicipes)	13

* longueur de la carapace minimale

(A) : Longueur totale mesurée entre les rostrés jusqu'à la bordure postérieure de la carapace
 (B) et (E) : Longueur totale de l'animal (LT)
 (C) : Longueur de la carapace mesurée de l'antenne des orbites jusqu'à la bordure distale du céphalothorax
 (D) : Longueur de la carapace mesurée de la pointe du rostre à la bordure distale du céphalothorax
 (F) : Longueur totale de la carapace dans sa plus grande dimension
 (G) : Pêche AUTORISÉE du 16/01 au 14/03, et du 16/09 au 14/11. (3 kilos par personne et par jour)



(E)



(D)



(G)

ATTENTION ! Casiers à crabes INTERDITS Rade de Brest 15 octobre au 15 mars

IMPORTANT : les casiers à palourde ne sont pas autorisés en Bretagne

COQUILLAGES

	Tailles minimales (cm)
BULOT ou BUCCIN (Buccinum undatum)	4,5
CLOVISSE (Venerupis pullastra)	3,8
COQUE ou HENON (Cerastoderma edule)	2,7
COQUILLE St Jacques (Pecten maximus)	10,2/10,5 (*)
COUTEAU (Ensis spp)	10
HUITRE creuse (Crassostrea gigas)	5
HUITRE plate (Ostrea edulis)	6
MACTRE SOLIDE (Spisula solida)	2,5
MOULE (Mytilus edulis)	4
ORMEAU (Haliotis tuberculata)	9
PALOURDE (Ruditapes decussatus)	4
PALOURDE JAPONAISE (Ruditapes philippinarum)	3,5
PALOURDE ROSE (Venerupis rhomboides)	3,8
PETONCLE (Chlamys spp)	4
PRAIRE (Venus verrucosa)	4,3
TELLINE (Donax spp)	2,5
VENUS (Spisula spp.)	2,8
VERNIS (Callista chione)	6

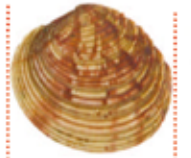
(*) 10,5 cm Rade de Brest



(K)



(L)



(M)

ATTENTION : Sur les gisements Brest/Camaret/Morlaix : prélèvement limité à 15 coquilles/jour/pêcheur pendant la campagne coquillière (limitations horaires)
 Hors gisement : prélèvement limité à 30 coquilles/jour/pêcheur du 01/10 au 14/05

Pêche sous-marine : Sur les gisements Brest/Camaret/Morlaix : prélèvement limité à 20 ormeaux par jour et par pêcheur
 Cas général : pêche INTERDITE du 15 juin au 31 août

Gisements insulaires du Parc marin d'Iroise : pêche INTERDITE du 1er avril au 14 septembre et par coefficient inférieur à 95 (arrêté 2012-3849 du 9/3/2012)

Pêche sous-marine et usage du tuba INTERDITS (en plongée et/ou avec appui au sol)

ATTENTION : Cumul coques + palourdes limité à 2 kg/personne sur le gisement de l'abbaye de Pont l'Abbé

ATTENTION : 2kg/pers/jour en baies d'Audieme et de Douarnenez

ATTENTION : Pêche sous-marine AUTORISÉE dans les gisements de Brest uniquement pendant la campagne coquillière (limitations horaires)

CEPHALOPODES

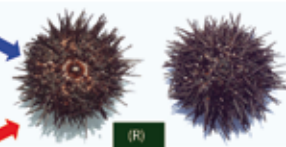
POULPE (Octopus vulgaris)	Poids minimal 750 gr
---------------------------	----------------------



(S)

ECHINODERMES

OURSIN (Paracentrotus lividus)	5,5 cm piquants exclus
--------------------------------	------------------------



(R)

ATTENTION ! Pêche à la civelle INTERDITE

RAPPEL : Prélèvements de la pêche de loisir limités à la consommation personnelle.

Vente rigoureusement INTERDITE

ATTENTION : Pêche sous-marine INTERDITE dans le ressort des Affaires Maritimes de Brest, Morlaix et Douarnenez-Audieme

SOMMAIRE

le mot du Maire	1
Services	2
Culture.....	4
Vie municipale	5
Vie associative	6
Pointe du Raz	10
Dossiers.....	12
Sécurité routière	14
Infos pratiques	15
Nautisme.....	17
Règles de pêche	18

Mairie

Du Lundi au Vendredi :
8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Fermeture au public jeudi après-midi

Poste

Du Lundi au Samedi : 9 h 05 - 12 h

Bruits des travaux

Jours ouvrables : 8 h 30 - 19 h 30
Samedis : 9 h - 19 h
Dimanches et Fêtes : 10 h - 12 h

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Chloé SEBBAN, 23 rue Pierre Brossolette
Quentin PENNAMEN, 4 rue Jean Marie Kerloc'h

DÉCÈS

Germain YVEN, route de la Pointe du Raz
Marie Catherine LE MOAL, veuve NEMERS, Kerudavel
Annick MARECHAL, épouse YVENOU Lescoff
Anne NORMANT, veuve DANZE, Le Manoir
Léonie YVEN, veuve KERLOCH, rue du stade
Jeanne GUILLOU, veuve FOUQUET, Kergouneau
Germaine COADER, veuve RIOU, rue Pierre Brossolette
Marguerite GREMET, veuve GOUDEDRANCHE, La Baie des Trépassés
Emma DAGORN, veuve YVENOU, Penneac'h

Bibliothèque

Lundi :	9 h 30 - 12 h /	----	----
Mardi :	9 h 30 - 12 h /	----	----
Mercredi :	9 h 30 - 12 h /	14 h - 16 h	
Jeudi :	9 h 30 - 12 h /	----	----
Vendredi :	9 h 30 - 12 h /	----	----
Samedi :	9 h 30 - 12 h /	----	----

Cybercommunes

Lundi :	----	----	/	17 h - 19 h
Mardi :	10 h - 12 h /	----	----	
Mercredi :	----	----	/	14 h - 16 h
Jeudi :	----	----	/	17 h - 19 h
Vendredi :	10 h - 12 h /	----	----	
Samedi :	affiché en salle			

Déchetterie Primelin

Lundi :	----	----	/	14 h - 18 h
Mardi :	9 h - 12 h /	14 h - 18 h		
Mercredi :	9 h - 12 h /	----	----	
Jeudi :	9 h - 12 h /	----	----	
Vendredi :	9 h - 12 h /	14 h - 18 h		
Samedi :	----	----	/	----

Déchetterie Pont-Croix

Lundi :	9 h - 12 h /	14 h - 18 h		
Mardi :	9 h - 12 h /	14 h - 18 h		
Mercredi :	9 h - 12 h /	14 h - 18 h		
Jeudi :	9 h - 12 h /	14 h - 18 h		
Vendredi :	9 h - 12 h /	----	----	
Samedi :	9 h - 12 h /	14 h - 18 h		

Mairie de Plogoff - Rue Pierre Brossolette - 29770 Plogoff - Tél. 02 98 70 60 54 - mairie.plogoff@wanadoo.fr
Ce bulletin est aussi disponible par e-mail, s'adresser à la Mairie et sur notre site internet : www.plogoff-pointeduraz.com
Merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin.
L'équipe municipale.